Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Laurent Garcia le 10 janvier 2024

Sous la pression du Tribunal, la préfète de Vaucluse suspend les travaux de la déchetterie d'Agroparc



Après avoir déjà pris deux premières ordonnances en ce sens, le tribunal administratif de Nîmes a de nouveau réclamé la suspension des travaux de la future déchetterie-recyclerie d'Agroparc.
A la demande de l'association Zap Agroparc, qui s'oppose aux conséquences environnementales de ce projet mené par la Communauté de communes du Grand Avignon, le tribunal gardois a donc confirmé par ordonnance en référé du 8 janvier 2024, ses jugements précédents enjoignant les service de la préfecture de Vaucluse à « statuer, à nouveau, sur la demande de l'association 'Zone à protéger d'Agroparc' ».
En conséquence, Violaine Démaret, la préfète de Vaucluse vient donc de décider de « suspendre provisoirement la réalisation des travaux de la recyclerie ».
« Cette suspension permettra de réexaminer le sujet de manière approfondie pour une protection de la biodiversité optimale, dans l'attente de la décision finale de la justice administrative », explique la préfecture de Vaucluse.

Priorité à la préservation des espèces protégées

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Laurent Garcia le 10 janvier 2024

Une décision motivée par la requête du tribunal administratif « de prendre toutes mesures conservatoires nécessaires à la prévention d'une atteinte aux habitats naturels et espèces protégées présents dans la zone du projet de recyclerie, y compris la suspension provisoire des travaux. » En effet, le tribunal a privilégié, dans l'urgence, la prévention d'une éventuelle atteinte à des espèces protégées.
« Dans ce cadre, la préfète de Vaucluse fait le choix d'une suspension provisoire des travaux, option qu'elle estime la plus protectrice de la biodiversité, précisent les services de la préfecture de Vaucluse. La préservation de la biodiversité et de l'environnement est un enjeu majeur pour notre planète. La préfète de Vaucluse met tout en œuvre pour accompagner les projets d'aménagement du territoire dans le respect des enjeux environnementaux. Sa décision de ne pas appliquer de dérogation à ce projet découle d'un examen minutieux de son impact sur les espèces protégées du site. »

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !